



CONSEIL DE QUARTIER : VIEIL AVON / GAMBETTA

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU 9 OCTOBRE 2017

Cabinet du Maire

Le Conseil de quartier s'est réuni à 20H30, à la Maison dans la Vallée (salle de la Cheminée), sous la présidence de Marie-Charlotte NOUHAUD, Maire d'AVON.

Étaient également présents :

* **Membres du collège « Elus »**

Muriel CORMORANT – Adjointe au Maire déléguée à la Démocratie de proximité
Geneviève ARNAUD – Conseillère Municipale déléguée aux Affaires scolaires et extra scolaires
Michel DANNEQUIN – Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP

* **Membres du collège « Habitants »**

Sandrine AUGUSTE-SAGET - Christiane DUBOIS - Vanessa JEMEAU – Anne-Gabrielle SAULNIER - Henry LÉONARD - Laurent MINI - Raoul VANDENHERREWEGHE – Corentin JANOT – Emilio PASCULLI

Était absente excusée :

Murielle CADIOT

Étaient absents :

Marc LEMEREZ - Conseillère Municipal d'opposition
Pascal LUSSEAU - Conseiller Municipal délégué à la Démocratie de proximité

Intervenante invitée :

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme, à l'Environnement et aux Travaux

Secrétaire de séance : Raoul VANDENHERREWEGHE

1 / PRÉSENTATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE QUARTIER 2017 / 2020 SUITE AU RENOUELEMENT

A l'occasion du renouvellement des membres, Messieurs Corentin JANOT et Emilio PASCULLI ont tous deux postulé et leurs candidatures ont été retenues. L'un et l'autre se présentent succinctement.

2 / ÉLECTION A LA VICE-PRÉSIDENCE 2017 / 2018

Il est rappelé par Muriel CORMORANT que, élu pour une année, le rôle du vice-président consiste à :

- préparer l'ordre du jour en concertation avec l'adjointe déléguée à la démocratie de proximité en tenant compte des suggestions de sujets qui lui auront été transmises par les membres titulaires au minimum trois semaines avant la date de la réunion.
- faire respecter l'ordre du jour pendant les débats.
- veiller à la bonne tenue des débats et au partage équitable du temps de parole entre les participants.
- veiller à ce que le Conseil de quartier ne soit pas un lieu de transposition des débats du Conseil Municipal.

- organiser des groupes de travail avec les membres du Conseil de quartier.
- relire et signer les comptes rendus.

Seule Madame Sandrine AUGUSTE-SAGET du collège «Habitants» se présente. Elle est élue à l'unanimité des membres présents pour une année, soit jusqu'en octobre 2018.

3/ INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DU QUARTIER

3-1 / LA RESTITUTION DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE À LA VILLE D'AVON (Avenue Gambetta)

La Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau a rétrocédé la voirie de l'avenue Franklin Roosevelt et de la rue Gambetta à la commune d'Avon. Dorénavant, son entretien et celui de ses espaces verts seront assurés par la ville.

3-2 / L'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE VERT ET LUDIQUE PLACE CARNOT

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et des Travaux

Un plan du projet d'aménagement est présenté aux membres du Conseil de quartier. Les quatre triangles engazonnés seront reliés. Des jeux en bois pour la tranche d'âge 3 à 8 ans seront installés sur la pelouse (environ 19.600 €) et ne nécessiteront pas la pose d'un sol souple en dessous. L'autorisation des pompiers n'est pas exigée car il s'agit de jeux homologués. Une clôture basse (environ 15.000 €) sera implantée autour de cet espace et les buis existants seront replantés au pourtour. Les enfants accéderont à ce square urbain par un portillon côté rue Carnot, et par un autre rue de la Moinerie. L'emplacement pour les boulistes sera maintenu. Ce sont les Services Techniques de la ville qui réaliseront les travaux au printemps 2018. Le coût global de cet aménagement s'élève à 70.000 €.

3-3 / LES PROJETS IMMOBILIERS PRIVÉS DANS LE QUARTIER

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et des Travaux

Avant de détailler les projets immobiliers privés dans le quartier, Mme le Maire rappelle qu'elle essaie de maîtriser la densification d'Avon, d'autant que la ZAC des Yèbles de Changis arrive. La municipalité est attentive à l'architecture des projets et au nombre de logements prévus. Quand le permis de construire est conforme au PLU, il ne peut pas être refusé, sinon un contentieux est diligenté contre la ville. La mairie essaie de convaincre les promoteurs de modifier ou de renoncer à leurs projets. Pour endiguer durablement la densification, il faut modifier le PLU qui est une intervention légère avec un vote en Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, et réviser le PLU qui plus impactant nécessite un délai de 5 ans et doit se mener avec Fontainebleau.

Les membres du Conseil de quartier craignent qu'une urbanisation galopante ne déprécie leurs biens immobiliers.

1 / Rue du Souvenir

Les propriétaires du garage Citroën ont vendu le bâtiment et le garage. Le permis de construire a été accordé en septembre 2017 pour la construction de 17 logements. Le garage ne sera pas démoli mais réhabilité et transformé en logements. Le promoteur construit sur le terrain côté rue Hégésippe Moreau un immeuble hauteur R + 1 + combles.

2/ Rue des déportés

Le terrain qui se situe à l'arrière de l'école Paul Mathéry appartient à la ville. Il est pollué. Une opération immobilière avait été conclue mais elle n'a pas été menée à son terme. La mairie réfléchit à un nouveau projet. La parcelle pourrait être scindée en deux, d'un côté des places de stationnement pour les instituteurs, et, de l'autre côté de l'habitat. Rien n'est encore arrêté.

3/ Rue des Bellingants

Un Avonnais veut morceler son terrain et vendre une parcelle à un promoteur pour la construction d'un collectif de 17 à 20 logements. Mme le Maire a rencontré le propriétaire et le promoteur. Ils renonceraient pour l'instant à ce projet mais la vigilance est de mise.

4/ Rue du Viaduc

Le permis de construire a été accordé au bailleur social Trois Moulins Habitat. L'immeuble existant sera démoli du 9 octobre 2017 au 15 janvier 2018 maximum. Le lancement des appels d'offres pour les travaux de construction interviendra le 15 octobre 2017. Les travaux devraient démarrer en Décembre 2017. La livraison de la résidence est prévue pour le 2^{ème} - trimestre 2019.

3-4 / RETOUR SUR LES MODIFICATIONS DU PLAN DE CIRCULATION ET LES AMÉNAGEMENTS DE VOIRIES

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et des Travaux

1/ Rue Rémy Dumoncel

Au début, trois chicanes provisoires ont été posées de chaque côté de la rue, ramenées ensuite à deux. Les membres du Conseil de quartier sont très partagés, certains suggérant l'installation d'un dos d'âne, d'autres estimant que les chicanes cassent la vitesse, d'autres enfin que les automobilistes accélèrent pour éviter de s'arrêter pour laisser passer les véhicules montants.

Françoise TOMASCHKE précise que les chicanes ne peuvent pas être davantage rapprochées à cause des bus. Si elles sont définitivement posées, elles seront avancées pour permettre aux vélos de passer le long du caniveau. L'installation provisoire est prolongée. A compter du 12 octobre 2017, un radar pédagogique qui enregistre la vitesse des automobilistes sera posé pendant 15 jours avec les chicanes en place. Puis les chicanes seront enlevées et le radar pédagogique sera maintenu. Un bilan sera effectué et une décision sera alors prise.

2/ Rue du Rocher d'Avon

La mise en sens unique de la rue du Rocher d'Avon est un essai. Les riverains de cette rue sont satisfaits. Ceux de l'allée du Rocher sont mécontents.

Certains membres du Conseil de quartier ont remarqué que des automobilistes la prennent volontairement en sens interdit pour se rendre plus vite au garage. D'autres signalent que le stationnement en quinconce dans l'allée du Rocher est un peu anarchique et gêne la circulation.

Françoise TOMASCHKE précise qu'il faut laisser les automobilistes prendre de nouvelles habitudes. Un bilan sera réalisé dans quelque temps et une décision définitive sera prise.

Un membre a observé que moins de camions circulent mais qu'il faudrait encore accentuer la signalétique les concernant sur la route départementale.

3/ Rue Hégésippe Moreau

Françoise TOMASCHKE annonce des travaux par VEOLIA et EDF du 25 octobre 2017 au 20 décembre 2017 rue du Souvenir. En conséquence, la partie basse de cette rue (de la rue Mme Muller à la rue Hégésippe Moreau) sera mise en sens unique.

S'agissant de la proposition de mise en sens unique de la rue Hégésippe Moreau, les habitants du quartier n'y sont pas très favorables.

3-5 / L'AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE (SUITE)

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et des Travaux

Le planning est respecté. Les quatre armoires sont posées. Actuellement, les câbles sont tirés. Le raccordement devrait commencer en décembre 2017.

Un membre du Conseil de quartier demande comment le raccordement sera réalisé dans les venelles.

Françoise TOMASCHKE n'a pas la réponse mais se renseigne.

4 / INFORMATIONS ET DÉBATS SUR L'ACTUALITÉ DE LA VILLE

4-1 / LA RÉNOVATION DU CENTRE COMMERCIAL DE LA BUTTE MONTCEAU

Françoise TOMASCHKE - Adjointe au Maire déléguée à l'Urbanisme et des Travaux

Mme le Maire rappelle que, le 3 juillet 2017, la Butte Montceau a été durement frappée par l'incendie au centre commercial, mais aussi toute la ville. Un arrêté de péril a été pris le 10 juillet 2017. Six cellules ont été détruites par le feu et fermées (auto-école, esthéticienne, pressing, sage-femme, coiffeur, restaurant). Une solution provisoire a été proposée par la mairie à chaque commerçant. Ainsi, l'auto-école s'est installée dans un autre local libre. L'esthéticienne travaillera à domicile jusqu'à sa réouverture. La sage-femme exerce dans un local mis à disposition par la mairie près du CCAS. Seul le pressing pose problème en raison des machines difficilement transportables ailleurs. La réouverture des commerces pourrait intervenir à l'été 2018.

Ainsi qu'elle l'a déclaré lors de la réunion d'information qui s'est tenue le 3 octobre 2017 dans la salle Léon Bera de la Butte Montceau, Mme le Maire suggère de profiter du sinistre pour donner un coup de jeune au centre commercial. La SEM du Pays de Fontainebleau pourrait être sollicitée au travers de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau puisque la délégation «commerce» devient une de ses compétences.

Françoise TOMASCHKE précise qu'un architecte a été désigné qui répertorie actuellement les travaux à engager sur le gros œuvre, les murs, plafonds et sols des cellules. Il y a moins d'amiante que prévu. L'aménagement intérieur des locaux ainsi que le remplacement du mobilier incombent à chaque commerçant. L'architecte travaille aussi sur un projet de réhabilitation plus global et à son chiffrage, étant précisé que la volonté d'aller plus loin n'appartient pas à la ville mais à l'assemblée des copropriétaires.

4-2 / LE BILAN DE LA DÉLINQUANCE SUR AVON

Muriel CORMORANT rappelle que tous les membres des Conseils de quartier ont été consultés et étaient très partagés sur l'armement de la Police Municipale d'Avon.

Mme le Maire rappelle aussi qu'il s'agit d'une demande forte des agents. En plus de leurs missions habituelles de stationnement, surveillance, etc. ils ont deux interventions essentielles ; la première est la lutte contre le trafic de stupéfiants, et la seconde la surveillance du pôle gare difficile à gérer. Depuis 2015, des missions de soirée ont été instaurées mais les agents ne veulent plus les effectuer faute d'être armés. Ils les reprendront quand ils seront effectivement porteurs d'une arme.

Mme le Maire précise qu'elle a reçu les agents, un à un, en dehors de la présence de leur chef. Certains ont déjà été armés car ils ont travaillé à la Police Nationale (3) ou à la Sécurité SNCF (1) et un autre est un ancien militaire. Tous ont souhaité être muni d'une arme létale.

C'était une décision difficile à prendre. Mme le Maire a apporté une réponse favorable au port d'armes létales mais elle ne renonce pas pour autant à la création d'une brigade cynophile utile pour l'ilotage et les stupéfiants. Un des agents de la Police municipale est propriétaire d'un malinois, femelle âgée de 4 ans malheureusement trop vieille pour être dressée. Il faut donc s'orienter ailleurs.

L'avis favorable de la préfecture vient d'être obtenu. Les agents vont suivre la formation (budget global 20.000 €) et seront probablement armés vers juillet 2018.

Sur question d'un des membres du Conseil de quartier, Mme le Maire précise que Madame Chantal BACCANINI, Directrice départementale de la sécurité publique, est partie en retraite. Elle était un soutien précieux pour l'implantation du commissariat à la gare. Son remplaçant vient d'être désigné. Sera-t-il dans le même état d'esprit? Nul ne le sait mais, suite à l'enquête de faisabilité du projet d'Avon et de celui présenté par Fontainebleau, Mme le Maire attend une réponse rapide du Ministère de l'Intérieur et du Préfet afin que cesse cette incertitude.

S'agissant du bilan sur la délinquance à Avon, en l'absence d'Olivier MAGRO retenu à l'étranger pour obligations professionnelles, Muriel CORMORANT expose que, depuis 2012, elle a baissé que ce soit au niveau des incivilités, des vols à la tire, des vols à la roulotte, etc.

En 2016, il y a eu une augmentation importante, notamment au niveau des cambriolages.

En 2017, une baisse a de nouveau été constatée mais les délits sont de plus en plus violents, surtout à la gare. Les délinquants viennent beaucoup des villes environnantes (Paris, Le Mée, Montereau, etc.) pour les cambriolages en particulier. Un ASVP vient d'être recruté et sera affecté à la surveillance de la voirie et à la verbalisation du stationnement irrégulier. Enfin, elle rappelle que les Sentinelles du plan Vigipirate viennent régulièrement patrouiller à la gare et un peu dans la ville d'Avon.

4-3 / LA MUTUELLE GROUPE

Certains membres du Conseil des Sages ont émis le souhait que la ville souscrive une mutuelle groupe afin que les personnes âgées bénéficient lors de leur adhésion individuelle d'une tarification avantageuse. Une réflexion a aussitôt été entreprise par la mairie.

Mais avant de lancer un appel d'offres (1650€), il est indispensable de répertorier les besoins des Avonnais en matière de couverture puisque la tarification sera variable en fonction des pathologies et des prestations choisies (lunettes, appareils dentaires, appareils auditifs, etc.)

Mme le Maire conclut sur le sujet en disant «On ira si ça en vaut la peine ».

5 / ANNONCE DES DATES IMPORTANTES D'AGENDA

5-1 / AGENDA DE OCTOBRE / NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2017

- **Mercredi 11 octobre 2017 – 20H30 - CQ CHANGIS / VALLÉE – Pavillon de l'Érable**
- **Jeudi 12 octobre 2017 – 20H30 – Ciné vallée – MDLV « La soif du mal » d'Orson Welles**
- **Vendredi 13 octobre 2017 – 20H – Birthday lecture - Catherine Mansfield – Manoir de Bel Ébat**
- **Samedi 14 octobre 2017 – 20H30– Spectacle chanteur Cali « Les choses défendues » - MDLV**
- **Mardi 17 octobre 2017 – 20H30 – Conseil municipal – Mairie d'Avon**
- **Mercredi 18 octobre 2017 – 20H30 – HAUTE BERCELLE / GARE – MDLV**
- **Jeudi 16 novembre 2017 – 20H30 – Théâtre « L'enseignement de l'ignorance ». MDLV**
- **Jeudi 23 novembre 2017 – 20H30 – Ciné vallée - MDLV**
- **Vendredi 24 novembre 2017 – 20H30– Les cordes enchantées – MDLV**
- **Jeudi 7 décembre 2017 – 20H30– Les cordes enchantées – MDLV**
- **Lundi 11 décembre 2017 – 20H30 – Le cirque national de Russie – MDLV**
- **Mardi 12 décembre 2017 – 20H30 – Conseil municipal – Mairie d'Avon**

Françoise TOMASCHKE annonce l'organisation d'une réunion publique **le lundi 20 novembre 2017 à 20H** à la Maison dans la Vallée. Elle présentera les nouvelles modalités du stationnement payant applicables à compter du 1^{er} janvier 2018. Une dépenalisation du stationnement payant interviendra avec la suppression de l'amende de 17 € mais lui sera substituée un forfait post-paiement.

Par exemple, après les 2 heures payants, un forfait dissuasif sera appliqué pour tout dépassement de l'horaire et pourra être perçu plusieurs fois dans la journée. Les zones bleues restent non payantes.

Une vente des légumes du jardin pédagogique « pour deux mains » de la ville est organisée par les élèves du collège de la vallée **le samedi matin 21 octobre 2017** au marché du Vieil Avon. Des ateliers seront organisés à ce même jardin pédagogique **le mercredi 1^{er} novembre 2017** de 9H à 12H pour participer à l'aménagement d'une mare et de 14H à 17H pour apprendre la plantation d'arbres fruitiers.

5-2 / ORGANISATION D'UNE GRATIFERIA D'AUTOMNE (3^{ème} édition)

Les habitants réclament une nouvelle gratiferia avec des vêtements chauds. Elle pourrait se tenir dans la salle Léon Bera à une date qui reste à fixer. Pour qu'elle remplisse son objectif, il faut que la gratiferia soit adossée à une manifestation organisée par la ville ou l'Association des Commerçants. La réflexion se poursuit.

6 / QUESTIONS DIVERSES

6-1 / RETRANSCRIPTION DES ALERTES DES HABITANTS DU QUARTIER

Les habitants n'ont pas déposé de courriels sur l'adresse électronique **cq.vieilavon.gambetta@avon77.com** et sur celle de **démocratie.proximite@avon77.com** posant les questions suivantes :

6-2 / AUTRES QUESTIONS

*** La rentrée des classes de septembre 2018**

Mme le Maire rappelle qu'elle s'est déroulée sans problème particulier à l'école Paul Mathéry. Suite à l'arrêt maladie de deux agents à l'accueil unique de la mairie, un effet bouchon s'est produit mais il n'existe pas de manque de places au centre de loisirs.

Elle est consciente que la situation a été anxiogène pour les parents en raison du retour à la semaine de 4 jours mais tout est rentré dans l'ordre et tous ont trouvé une solution.

Une réunion d'information se tiendra **le 6 novembre 2017 à 20H** sur les activités périscolaires, la cantine, et le centres de loisirs.

*** Marché du Vieil Avon**

Les membres du Conseil de quartier s'interrogent sur l'utilité de maintenir le marché le samedi matin dans le Vieil Avon. Va-t-il durer alors qu'il ne reste que trois commerçants?

Mme le Maire assure qu'il sera maintenu mais réfléchit à une alternative.

*** Parking du marché du Vieil Avon**

Un membre du Conseil de quartier a observé que l'entretien n'en est pas assuré. Des bornes sont arrachées et pas recelées. Un trou n'est pas comblé.

Françoise TOMASCHKE va le signaler aux Services Techniques.

*** Le cimetière**

Muriel CORMORANT indique qu'elle a reçu en copie, en juillet et août 2017, deux courriers d'habitants du Clos Gambetta situé 57/59 rue Gambetta, mitoyen avec le columbarium et le cimetière.

Ils y expriment des craintes concernant les travaux d'agrandissement du cimetière entrepris par la ville. Ils réclament le remplacement d'un tronçon de clôture, la mise en place d'un pare-vue et la plantation de végétaux

Françoise TOMASCHKE précise que réponse a été apportée à ces administrés, confirme que les travaux ne concernent que l'extension du columbarium et que des plantations sont en cours pour masquer la vue.

* **Le chemin forestier**

Un membre du Conseil de quartier attire l'attention de Mme le Maire sur l'état du chemin forestier partant de l'entreprise GOULARD pour se terminer avenue de Nemours à la Butte Montceau, chemin emprunté par de nombreux lycéens pour rejoindre le lycée URUGUAY FRANCE.

Françoise TOMASCHKE répond que son aménagement en piste cyclable nécessite la passation d'une convention avec l'ONF avec lequel des discussions seront engagées.

* **Le marché de Noël**

Exceptionnellement, il pourrait y avoir deux marchés de Noël cette année, l'un au Vieil Avon, l'autre à la Butte Montceau. Contrairement aux rumeurs, celui du Vieil Avon est maintenu et se tiendra au même endroit que l'an passé, c'est-à-dire sur le parvis de la mairie qui est un terrain communal. Pour celui de la Butte Montceau, il faut que son organisation résulte d'une volonté concertée des commerçants.

* **Intersection rue Gambetta / rue du Souvenir**

La dangerosité du carrefour est de nouveau signalée. Certains préconisent de remettre les feux tricolores ou de poser un panneau priorité à droite. Il faut s'avancer pour vérifier si un véhicule arrive sur la droite.

Françoise TOMASCHKE rappelle qu'il se situe en zone 30 et que dès lors aucune signalétique supplémentaire n'est envisagée.

* **Gens du voyage**

Ils viennent de s'installer rue Gambetta, en face de la gendarmerie, dans l'immeuble des Subsistances, sur Fontainebleau, mais à l'entrée d'Avon.

Les membres du Conseil de quartier font état de leurs inquiétudes.

* **Création de pistes cyclables**

Françoise TOMASCHKE précise que l'enquête publique a été favorable pour le déclassement de la totalité du Bois des Carmes de la forêt de protection. Le dossier a donc été déposé à la Région afin d'obtenir des subventions pour la création d'une piste cyclable à la place des palissades qui vont être abattues rue Jacques DURANT et avenue de Nemours jusqu'à la rue de Bezout. Bien évidemment, le bois restera en zone naturelle inconstructible. Les travaux sont prévus fin 2018.

Sur l'autre portion de l'avenue de Nemours, une bande cyclable sera matérialisée sur la voirie jusqu'à l'entrée du Bel Ebat. Ensuite, il n'y aura plus de matérialisation jusqu'à la forêt mais cela ne pose pas de problème puisque ce secteur est en zone 30.

* **Baromètre des villes cyclables**

Dans le public, Monsieur Patrice NOGUES, président de l'association « La vie à vélo », demande à prendre la parole pour sensibiliser à une démarche qui a le soutien de la mairie. Il y est autorisé par Mme le Maire.

Il indique qu'une enquête en ligne « Baromètre des villes cyclables » (www.parlons-velo.fr) est réalisée jusqu'au 30 novembre 2017 auprès des habitants, même ceux ne pratiquant pas la bicyclette. Les résultats permettront aux villes de mieux cerner les attentes des citoyens qui souhaitent se déplacer à vélo. Les habitants d'Avon et de Fontainebleau répondent en grand nombre à cette enquête, plaçant les deux villes en tête sur le site Internet.

* **Zéro déchet**

Michel DANNEQUIN, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement et aux ERP rappelle que la ville d'Avon lance un nouveau défi aux Avonnais : faire maigrir sa poubelle d'un tiers en 6 mois. Il faut s'inscrire **avant le 17 novembre 2017**. C'est Anne-Sophie GUERIN, conseillère municipale, qui pilote ce projet.

*** Des ânes au Bel Ébat**

La ville va mettre à disposition de l'association Avon'ânes un enclos dans le Parc de Bel Ébat pour accueillir trois ânes qui sont voués à l'abattoir.

Mme le Maire rappelle que c'est dans sa ligne de défense de l'environnement, que l'animal est un bon médiateur, et que cela permettra des partenariats avec les écoles, comme pour le poulailler au jardin pédagogique, en particulier pour la classe pour l'inclusion scolaire des Terrasses (CLIS). À ce stade, l'association a surtout besoin de collecter des fonds. C'est pourquoi elle l'a autorisée à se faire connaître sur le site Internet de la ville.

*** ZONE 30 dans toute la ville**

Sur proposition des membres du Conseil de quartier CHANGIS / VALLÉE, ce quartier fréquenté par de nombreux enfants a été mise en zone 30 ainsi que de nombreuses autres rues. Certains secteurs de la ville ne sont pas encore concernés par la zone 30, par exemple avenue de Nemours, la rue des Yèbles, avenue des Carrosses, etc.

Après avoir rappelé que 100 communes ont déjà mis la totalité de leur ville en zone 30, Mme le Maire souhaite que les membres du Conseil de quartier donnent leur avis.

Les membres du Conseil de quartier VIEIL AVON / GAMBETTA y sont favorables sauf pour les grands axes.

*** Jardinières fleuries de la ville**

Globalement, le fleurissement des jardinières a été apprécié mais les plantations sont trop hautes et gêne la visibilité dans les virages et les carrefours. Il est suggéré de ne pas mettre de graminées l'année prochaine.

*** Cadencement et desserte des bus TRANSDEV**

Monsieur CHEVRIER, directeur de TRANSDEV et Madame Catherine TRIOLET, vice-présidente de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, ont assisté à l'assemblée plénière des cinq Conseils de quartier le 28 juin 2017.

Comme promis, Madame Catherine TRIOLET a relayé auprès du STIF (devenu Ile de France Mobilités) le problème de rupture de charge en gare de Fontainebleau entre les lignes 1 et 2 en direction de Fontainebleau mal ressentie par les Avonnais. Elle a attiré son attention sur le fait que les usagers avonnais se plaignaient du cadencement et lui a demandé de revoir les enchainements sur quelques courses bien ciblées afin d'éviter aux usagers venant d'Avon de changer de bus en gare routière. Un bilan de l'évolution du trafic des lignes 1,2, 3 et 8 sera effectué dans un an.

Elle a également demandé et obtenu la pose par la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau d'un panneau à la gare routière afin que les chauffeurs coupent le moteur de leurs bus.

L'ordre du jour étant épuisé, **la séance est levée à 22H45.**

Muriel CORMORANT

Adjointe déléguée à la démocratie de proximité
pour la Présidente par délégation

Sandrine AUGUSTE-SAGET

Vice-présidente

Raoul VANDENHERREWEGHE

Secrétaire de séance

COPIE CONFORME À L'ORIGINAL